

## Information aux abonnés eau potable et assainissement de La Ferté Macé

Depuis le 01/01/2017, la commune de la Ferté Macé a intégré la communauté d'agglomération Flers Agglo. Depuis cette même date, la commune a transféré à Flers Agglo les compétences liées à l'eau potable et à l'assainissement.

Au 01/01/2019, différents changements sont intervenus sur la commune de la Ferté Macé en matière de gestion d'eau potable et d'assainissement. En effet, le contrat de délégation de service public que la commune avait mis en place en 1992 avec VEOLIA EAU (ex Compagnie Générale des Eaux) est arrivé à échéance le 31/12/2018.

Cette lettre d'information vous permettra de mieux connaître les changements sur les plans administratif et technique.

### EN MATIERE D'EAU POTABLE :

#### Les prestations :

Flers Agglo a décidé de relancer une délégation de service public sur la commune de la Ferté Macé pour la gestion de l'eau potable. Elle a ainsi été confiée à VEOLIA EAU pour une nouvelle période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2030.

Par conséquent, votre interlocuteur en matière d'eau potable ne change pas ; vous devez continuer à joindre VEOLIA EAU – Route de Putanges – 61200 ARGENTAN pour toutes les questions liées à l'eau potable (demande de branchements, fuites, qualité de l'eau, facturation, ...).

#### Les tarifs :

Les tarifs (H.T.) applicables sur la commune de la Ferté Macé en matière d'eau potable sont les suivants pour l'année 2019 :

	Part VEOLIA EAU	Part Flers Agglo
Abonnement annuel	50 €	34,36 €
Consommation (/m <sup>3</sup> )	0,85 €	0,73 €

Les factures sont émises et doivent être réglées auprès de VEOLIA EAU.

### EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

#### Les prestations :

Flers Agglo a décidé de reprendre en gestion en régie directe, c'est-à-dire par ses propres moyens, la gestion de l'assainissement collectif sur la commune de la Ferté Macé au 01/01/2019.

Par conséquent, votre interlocuteur en matière d'assainissement collectif devient Flers Agglo et n'est plus VEOLIA EAU. Ainsi, vous devez désormais contacter Flers Agglo notamment pour les motifs suivants :

- demande d'abonnement et de réalisation d'un branchement d'assainissement
- demande de contrôle de conformité du branchement au réseau d'assainissement collectif
- changement d'adresse (pour les personnes n'étant pas raccordées au réseau d'eau potable)
- dysfonctionnement de votre branchement d'eaux usées raccordé au réseau collectif
- bouchage de la partie publique du branchement (c'est-à-dire avant la boîte de branchement)
- et toutes les questions que vous jugerez utiles de poser.

Flers Agglo continue de confier la facturation de l'assainissement collectif à VEOLIA EAU ; vous pouvez les contacter au 0811.900.800 pour toutes les questions ou précisions concernant votre facture d'assainissement collectif. Les conditions de facturation demeurent inchangées par rapport à celles en vigueur jusqu'au 31/12/2018.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

**Flers Agglo - Direction Eau et Assainissement**

Monsieur le Président - 1, rue d'Athis - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél. : 02 33 98 44 44 - Courriel : eau@flers-agglo.fr



### Les tarifs :

Les tarifs (H.T.) applicables sur la commune de la Ferté Macé en matière d'assainissement collectif sont les suivants pour l'année 2019 :

Abonnement annuel		41,39 €
Consommation (/m <sup>3</sup> )	Tranche ≤ 6000 m <sup>3</sup> /an	1,76 €
	Tranche > 6000 m <sup>3</sup> /an et ≤ 12000 m <sup>3</sup> /an	1,73€
	Tranche > 12000 m <sup>3</sup> /an et ≤ 24000 m <sup>3</sup> /an	1,70 €
	Tranche > 24000 m <sup>3</sup> /an	1,67 €

Les factures sont émises et doivent être réglées auprès de VEOLIA EAU.

### **EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

#### Les prestations :

Flers Agglo a décidé de continuer la gestion en régie directe, c'est-à-dire par ses propres moyens, de l'assainissement non collectif sur la commune de la Ferté Macé depuis le 01/01/2017.

Par conséquent, votre interlocuteur en matière d'assainissement non collectif est et reste Flers Agglo. Ainsi, vous devez contacter Flers Agglo notamment pour les motifs suivants :

- contrôle de votre installation d'assainissement non collectif
- demande de renseignements sur les filières
- et toutes les questions que vous jugerez utiles de poser.

Flers Agglo continue de confier une partie de la facturation de l'assainissement non collectif à VEOLIA EAU ; vous pouvez les contacter au 0811.900.800 pour toutes les questions ou précisions concernant votre facture d'assainissement non collectif. Les conditions de facturation demeurent inchangées par rapport à celles en vigueur jusqu'au 31/12/2018.

#### Les tarifs :

Les tarifs (H.T.) applicables sur la commune de la Ferté Macé en matière d'assainissement non collectif sont les suivants pour l'année 2019 :

- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 17.60 € HT par an.

Les factures pour le contrôle de bon fonctionnement sont émises et doivent être réglées auprès de VEOLIA EAU.

Les tarifs (H.T.) applicables sur la commune de la Ferté Macé de prestations spécifiques de contrôle d'installation d'assainissement non collectif sont les suivants pour l'année 2019 :

- contrôle de conception et d'implantation du neuf : 31.50 € par contrôle
- contrôle de réalisation du neuf : 71.50 € par contrôle
- vérification technique de l'existant : 112.50 € par contrôle.

Les factures pour ces prestations spécifiques sont émises et doivent être réglées auprès de Flers Agglo.

### **POUR JOINDRE LES SERVICES DE LA DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT DE FLERS AGGLO :**

#### Notre adresse :

Flers Agglo - Direction Eau et Assainissement  
41 rue de la Boule - CS 149 - 61103 Flers cedex - Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

#### Heures d'ouverture des services :

Du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h 15, et de 13 h 30 à 17 h 30



Le Vice-Président  
Chargé de l'Assainissement

Bruno LOUISE